

# Les rapports de force Québec- Ottawa

## Capacités et voies d'action d'Ottawa, ce qu'il faut savoir

### **Ce que peut faire Ottawa**

Le gouvernement fédéral dispose de moyens coercitifs réels et déjà éprouvés. En octobre 1970, Ottawa invoque la Loi sur les mesures de guerre pour répondre aux enlèvements perpétrés par le Front de libération du Québec. Les libertés civiles sont suspendues, l'armée canadienne déploie des troupes à Montréal, et la police procède à près de 500 arrestations, dont 62 seulement mènent à une accusation (source : L'Encyclopédie canadienne, article « Crise d'Octobre »). Cet épisode prouve qu'Ottawa peut agir vite et fort sur le territoire québécois quand il juge la situation suffisamment grave.



Ce pouvoir existe toujours, sous une forme resserrée. En 1988, le Parlement remplace la Loi sur les mesures de guerre par la Loi sur les mesures d'urgence. Cette nouvelle loi soumet toute déclaration d'état d'urgence à un examen parlementaire obligatoire, prévoit une indemnisation pour les personnes touchées et place l'action gouvernementale sous le contrôle de la Charte canadienne des droits et libertés (source : L'Encyclopédie canadienne, article « Loi sur les mesures de guerre »). Le gouvernement fédéral garde aussi un levier militaire permanent : la Loi sur la défense nationale autorise les Forces armées canadiennes à intervenir en soutien aux autorités civiles lorsque le procureur général d'une province juge qu'une émeute réelle ou imminente dépasse les capacités de la police locale (source : gouvernement du Canada, ministère de la Défense nationale, « Introduction à la Loi sur la défense nationale »). Ottawa possède donc, en théorie, les instruments juridiques pour mobiliser des troupes au Québec sans même déclarer d'état d'urgence national.

L'histoire récente montre aussi les limites de ces pouvoirs. Dans les années 1970, le Service de sécurité de la GRC commet des actes illégaux contre des mouvements souverainistes : incendie d'une grange utilisée par des intellectuels indépendantistes, vol de la liste des membres du Parti québécois, entrées par effraction sans mandat (source : L'Encyclopédie canadienne, « Commission d'enquête sur certaines activités de la Gendarmerie royale du Canada »). La Commission McDonald enquête sur ces abus entre 1977 et 1981 et recommande la création d'un service civil de renseignement distinct de la police. Le Service canadien du renseignement de sécurité naît en 1984 pour répondre à cette recommandation (source : gouvernement du Canada, Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, « Les origines du CSARS »). Ottawa a donc déjà dépassé la légalité dans le passé, et le système canadien a déjà produit des enquêtes et des réformes en réaction.

Trois faits se combinent en une seule conséquence pratique. Ottawa garde les moyens légaux et matériels d'employer la coercition au Québec : police fédérale, déploiement militaire conditionnel, pouvoirs d'urgence encadrés. L'usage massif de la force comporte cependant un coût politique élevé, intérieur et international. Son déclenchement dépend du contexte : l'ampleur de la violence sur le terrain, le traitement médiatique, la réaction des partenaires étrangers, l'état de l'opinion publique canadienne elle-même.

## **Que faire**

Réduire la probabilité d'une intervention dure suppose d'agir sur plusieurs fronts à la fois, bien avant qu'une crise n'éclate.

Retirer toute légitimité à une répression. La discipline non violente protège une cause mieux que n'importe quelle autre tactique : une répression contre un mouvement pacifique coûte cher politiquement à son auteur, tandis qu'une répression contre un mouvement violent se justifie facilement aux yeux de l'opinion. Le mouvement souverainiste doit documenter systématiquement tout abus de l'État : vidéos, rapports juridiques, témoignages, dossiers médicaux. Ces preuves pèsent lourd devant les médias internationaux et les tribunaux. Il doit aussi inviter des observateurs indépendants (Organisation internationale de la Francophonie, OSCE, ONG de défense des droits humains) bien avant toute consultation référendaire, pour habituer ces organisations à suivre le dossier et raccourcir leur délai de réaction en cas de crise.

Construire une résilience civile qui rend la répression inutile. Un mouvement capable d'assurer lui-même les services essentiels retire à Ottawa son meilleur argument : celui du chaos. Cela demande des stocks stratégiques, des capacités d'aide humanitaire et des corridors logistiques organisés à l'avance. Cela demande aussi des moyens de communication qui survivent à une coupure : radios, réseaux chiffrés, serveurs régionaux indépendants. La cybersécurité des services bancaires, électoraux et de communication complète ce dispositif. Un mouvement qui protège ses infrastructures numériques retire à l'État fédéral un argument classique pour justifier une intervention.

Préparer le dossier juridique et diplomatique. Un référendum mené avec des règles de majorité claires, une documentation rigoureuse et des observateurs reconnus produit une légitimité difficile à contester. Cette légitimité constitue le meilleur bouclier politique disponible. Le mouvement doit aussi réunir dès maintenant des avis d'experts en droit international sur le droit à l'autodétermination et le droit à la négociation, en s'appuyant sur la jurisprudence existante et les précédents comparables. Une diplomatie discrète, menée auprès de pays susceptibles de jouer un rôle (États francophones, pays nordiques, certains pays d'Amérique latine et d'Afrique), prépare des garanties d'observation ou un soutien politique en cas d'abus. Chaque acteur étranger qui suit le dossier à l'avance réduit l'isolement du mouvement le jour où une crise éclate.

Élargir la coalition interne pour renchérir le coût politique d'une intervention. Plus l'opposition à une éventuelle répression rassemble de syndicats, de municipalités, de communautés autochtones et de milieux économiques, plus le coût politique d'une intervention augmente pour Ottawa. Des accords publics avec les syndicats et les services essentiels, garantissant la continuité des services pendant les actions civiles, rassurent la population et retirent à Ottawa l'argument sécuritaire. Préparer publiquement des scénarios de médiation, supervisés par des tiers internationaux, donne au mouvement une image responsable si Ottawa menace d'intervenir.

Garder les canaux de désescalade si la menace devient réelle. Si une intervention paraît imminente, le mouvement doit proposer immédiatement une médiation indépendante, par exemple par l'intermédiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie ou de pays alliés, pour obtenir un moratoire sur toute mesure coercitive en échange d'un calendrier de négociation. Il doit aussi mobiliser sans délai les médias internationaux, les parlements étrangers et les organisations de défense des droits humains sur la légitimité démocratique du processus.

## **Légitimité contre rapport de force**

Le calcul politique d'Ottawa repose sur un rapport coûts-bénéfices, non sur une doctrine figée. Un référendum transparent, observé et documenté multiplie le pouvoir politique du mouvement, parce qu'il transforme la dynamique à la fois interne et internationale. Une intervention militaire contre une population majoritairement non violente et démocratiquement consultée entraîne un risque réel d'isolement international et de sanctions politiques. Ce coût reste cependant conditionnel : il dépend du moment choisi, de la violence réellement observée sur le terrain et des coalitions internationales effectivement mobilisées. Le rapport de force se construit donc par la légitimité, la résilience civile et l'isolement politique progressif d'Ottawa. Cette approche protège la population et reste, à moyen terme, plus efficace qu'une escalade militaire qu'aucune des deux parties ne maîtriserait.

## **En bref**

Chercher un appui militaire étranger reste illégal, dangereux pour la population et isolant pour la cause sur la scène internationale. La voie qui fonctionne repose sur quatre piliers : une légitimité démocratique incontestable (référendums transparents, observateurs internationaux, coalition sociale large), une résilience civile non violente (défense civile, communications, cybersécurité), un dossier juridique et diplomatique préparé à l'avance (experts en droit international, démarches discrètes auprès d'États alliés) et une transparence totale sur tout incident, qui augmente mécaniquement le coût politique d'une répression.